



Délibération  
N° 2024-050

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : RENOUELEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DÉTERMINATION  
DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Date de la convocation : 31 octobre 2024

# SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le SIX NOVEMBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle , M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre , M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey, Mme GHELARDINI Vanina.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 6	Représentés : 2
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal que pour faciliter le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui comporte aujourd'hui 6 membres élus, il convient de renforcer sa composition en rajoutant un membre élu.

Elle rappelle qu'il doit y avoir autant de représentants élus que de représentants nommés par le Maire en raison de leur qualité.

Il avait précédemment 4 représentants. Nous sommes passés à 6 dans cette mandature (Délibération du 18 juillet 2020) . A titre d'information, le nombre maximum des membres élus est de 8. Dans toutes les configurations, l'opposition a droit à un représentant élu.

Il est proposé au Conseil de retenir une composition avec 7 élus et 7 membres qualifiés. En prenant en compte la Présidente, le Conseil d'Administration serait composé de 15 membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20241106-2024-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024



La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**DÉCIDE**

- ✓ D'adopter la proposition du Maire,
- ✓ De Fixer à 15 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS (7 membres élus parmi les conseillers municipaux et 7 membres désignés par le Maire).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

